



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
45	10	11	13

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DONZEL, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), Mme SERRE (pouvoir à M. DONZEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Marchés d'exploitation et gestion des installations et réseaux d'eau potable sur un ensemble de communes de HBA, y compris, en astreinte – autorisation de signature du marché n°2025-02

Rapporteur : M. TURC

L'actuel marché d'exploitation et gestion des installations et réseaux d'eau potable, y compris en astreinte, sur un ensemble de communes de Haut-Bugey Agglomération, arrive désormais à échéance fin 2025.

Pour rappel, le marché 2019-44 en cours, confié à SUEZ, a été prolongé par modification de marché de mai à la fin de l'année 2025 considérant la nécessité d'assurer la continuité de ce service et la déclaration sans suite de la procédure 2024-12/03 par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 janvier dernier et la délibération du Conseil d'Agglomération du 27/02/2025.

Haut-Bugey Agglomération (HBA) a donc relancé une consultation comme suit :

- sous la forme d'une procédure avec négociation,
- par un avis d'appel public à la concurrence publié le 9 mars au BOAMP et le 10 mars 2025 au JOUE et sur Marches Online,

Il s'agit par ce biais de confier à un tiers à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- la production d'eau potable nécessaire au remplissage des réservoirs et à la desserte des abonnés d'HBA, conformément aux exigences réglementaires,
- la production d'eau nécessaire aux réserves en cas d'incendie,
- l'exploitation et la continuité du service de distribution d'eau potable dans le respect des normes en vigueur,
- la surveillance des réseaux et la réparation de fuites sur canalisations et branchements,
- l'entretien et le renouvellement des installations et accessoires,
- la mise en place d'une astreinte téléphonique et technique.

SUEZ, VEOLIA, SAUR et AQUALTER ont tous remis leurs candidatures puis leurs offres dans les délais de rigueur, soit le 8 avril 2025, puis le 19/05/2025 à 12h00.

Après négociation technique et financière avec les 4 soumissionnaires et analyse, les 4 offres finales ont été considérées conformes et acceptables et classées en fonction des critères mentionnés dans le règlement de la consultation pondérés comme suit : 60 points pour le prix et 40 points pour la valeur technique.

Après présentation du rapport d'analyse des candidatures, des offres et ses annexes, puis échanges, les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ont choisi, lors de la séance du 2 octobre 2025, d'attribuer ce marché comme suit :

Attributaire SUEZ EAU FRANCE

Soit un total estimé de : 1 854 001,81 € HT

Clauses sociales : 950 heures + 1 action d'insertion par an

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 relatifs à la procédure avec négociation,

VU l'avis favorable et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 2 octobre 2025,

VU le rapport d'analyse des candidatures, des offres et ses annexes.

Le Conseil d'agglomération,

Par 58 voix pour,

- **ACTE** l'attribution du marché pour l'exploitation et la gestion des installations et réseaux d'eau potable, y compris en astreinte, sur un ensemble de communes de Haut-Bugey Agglomération comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Marchés d'exploitation et gestion des installations et réseaux d'eau

Objet de l'acte : potable sur un ensemble de communes de HBA, y compris, en astreinte
- autorisation de signature du marché n°2025-02.

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 141025_2025127

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025127-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 24_MARCHE_2025_02.pdf (99_DE-001-200042935-20251017-
141025_2025127-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°24.pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_2025127-
DE-1-1_2.pdf)

MARCHE 2025-02